

L'assurance de personne comme technique de protection sociale

Par **NOELLE**, le **12/06/2012** à **19:03**

bonjour je suis doctorante et mon thème porte sur l'assurance de personne comme technique de protection sociale et depuis je n' avance pas si quelqu'un peu m'aider je serais très contente merci d'avance; je suis à deux doigt d'abandonner cette thèse

Par **Camille**, le **13/06/2012** à **08:18**

Bonjour,

[citation] je suis à deux doigt d'abandonner cette thèse[/citation]

Parce que ce n'est pas vous qui avez choisi le sujet ?

[citation]et depuis je n' avance pas[/citation]

Oui, mais vous ne nous dites pas pourquoi.

Parce qu'il y a trop de matières à aborder ?

Parce que le sujet vous parait inintéressant ou trop vaste ?

Sur l'assurance de personne, ou plutôt le[s]s[/s] assurance[s]s[/s] de personne en général et sur leur implication en termes de techniques de protection sociale, il me semble qu'il y a beaucoup à dire et à écrire.

A fortiori si on se lance dans une comparaison entre certains mécanismes français et ceux appliqués dans d'autres pays, même seulement voisins.

Par **NOELLE**, le **14/06/2012** à **09:38**

bonjour camille je vous remercie d'avoir repondu à ma préoccupation, je vous en suis très reconnaissante. c'est bien moi qui ai choisis le thème. parce que le sujet me parait très intéréssant dans mon pays vue qu'ici il ya a peine 3 pour cent de la population qui sont protégés. le problème c'est que je n'ai personne avec qui discuter pour avoir l'ouverture . déjà votre reponse me permet d'avoir une autre idée sur la question. j'aimerais beaucoup partagée avec vous . je ne suis pas en france mais au Cameroun.la protection sociale ici à beucoup emprunté de la législation française . mais elle est embryonnaire.elle ne se limite qu'u travailleur salarié ici. s'il vous plait je voudrais que vous m'aidiez à faire la distinction en entre l'assurance de personnes et les assurances de personnes; merci encore et bien à vous. Ne me lachez pas
bonne journée

Par **Camille**, le 14/06/2012 à 10:28

Bonjour,

[citation]

[s]NOELLE[/s] a écrit :

[s]je ne suis pas en france mais au Cameroun[/s].la protection sociale ici à beaucoup emprunté de la législation française . mais elle est embryonnaire.elle ne se limite qu'u travailleur salarié ici

[/citation]

Ben dites donc, heureusement que vous prévenez !

[citation] je voudrais que vous m'aidiez à faire la distinction en entre l'assurance de personnes et les assurances de personnes[/citation]

Vous voulez dire que vous avez choisi ce sujet sans avoir, au préalable, réglé cette question ?

A [s]MA[/s] connaissance, en France, on ne fait pas de distinction.

L'expression vise toute forme d'assurance qui couvre un ou plusieurs individus et non pas un bien.

Par contre, on distingue les assurances obligatoires, dont les assurances dites "sociales", mais pas seulement, dont celles qui conduisent aux "cotisations sociales" supportées par les salariés et les employeurs, mais pas seulement eux, et les assurances volontaires et donc facultatives.

Pour ces dernières, la partie purement "sociale" peut être constituée par des avantages fiscaux (ce qu'on appellerait aujourd'hui des "niches") pour les souscripteurs de ce genre de contrats.

Sans parler des assurances "mixtes", sur les personnes et les biens, comme les assurances en responsabilité civile.

Donc, à mon humble avis, il y a de quoi faire.

[citation]dans mon pays vue qu'ici il ya a peine 3 pour cent de la population qui sont protégés[/citation]

Raison de plus, ça voudrait dire qu'il y a encore beaucoup à faire.

Ne serait-ce que...

[citation] comparaison entre certains mécanismes français et ceux appliqués dans d'autres pays, même seulement voisins.[/citation]

ou, par analogie, comparaison entre la situation actuelle au Cameroun et dans les pays voisins ou similaires.

[citation]Ne me lachez pas[/citation]

Eh, oh ! C'est surtout à vous-mêmes qu'il faut dire ça !

Vous vous souvenez ?

[citation]

Aide-toi, le Ciel t'aidera...

Le chartier embourbé. Jean de la Fontaine.

[/citation]

Allez zou ! Au boulot !

[smile25]

Par **NOELLE**, le **14/06/2012** à **15:14**

merci beaucoup En fait quand j'ai choisi le thème c'était dans l'optique de ne travailler que sur la réglementation des risques subis par l'assuré et non les risques causés par l'assuré mais avec des recherches fouillées, je me suis rendu compte que le thème était trop limité. merci beaucoup

Par **NOELLE**, le **14/06/2012** à **15:16**

cela voudrais dire que je doit prendre la protection sociale dans son sens le plus large possible pour résoudre ce problème.

Par **Camille**, le **14/06/2012** à **17:16**

Re,

A mon avis, commencez par dresser une liste de tout ce qui peut être "assurance de personne", une assurance "rapatriement" d'une agence de voyage en est (partiellement) une et ensuite triez pour y voir une forme de protection sociale ou pas.

[citation]que sur la réglementation des risques subis par l'assuré et non les risques causés par l'assuré[/citation]

Ben, je considère qu'une assurance qui casque à votre place pour les cagades que vous avez causé à d'autres, mais dont vous bénéficiez aussi en tant que victime desdites cagades, est dans les deux situations, pourrait se voir comme une forme (différente) de protection sociale, puisque les assurances RC sont, soit directement soit indirectement, obligatoires (assurance auto, responsabilité RC couplée automatiquement à l'assurance habitation).

D'ailleurs, qu'appelle-t-on une "protection sociale", exactement ?

En France, quand on parle des "assurances sociales", on ne pense souvent qu'à la Sécu.

Par **NOELLE**, le **14/06/2012** à **21:43**

Je me suis arrêté à la définition du professeur Jean Bigot dans le tome 4 du traité des assurances intitulé assurance de personnes (assurance qui garantit le risque subi par l'assuré) pourtant il y a des risques causés par l'assuré (les assurances RC) je pense que je devrais aller plus loin parce que dans ce sens mon thème s'élargit concernant la protection sociale il n'y a pas une définition établie vu qu'elle s'élargit avec le développement économique et industriel. Le dictionnaire Capitat la définit comme l'ensemble de mesures qui permettent aux individus de se protéger contre les risques sociaux. L'oit a mis donné une liste dans laquelle se trouve la survie, le décès, la maladie; l'accident de travail, l'invalidité, l'incapacité. les prestations familiales. dans cette liste il n'y a pas l'accident non professionnelle pourtant c'est un risque

Par **Camille**, le 15/06/2012 à 06:51

Bonjour,

[citation]dans cette liste il n y a pas l'accident non professionnelle pourtant c'est un risque[/citation]

Et couvert largement par la Sécurité sociale, sauf le ticket modérateur, couvert par une assurance complémentaire facultative et volontaire, les "complémentaires santé", sauf - en France - ceux qui peuvent bénéficier, aux frais de la société, de la CMU et de la CMU complémentaire.

Donc, pour moi, ça fait bien partie de la protection sociale, quel que soit le sens exact qu'on lui donne.

Donc, à mon humble avis, "ouvrez l'éventail" au maximum en "ratissant large", quitte à le refermer après examen attentif.

Pensez aussi au chômage et à la retraite, qui est également une forme de protection sociale ou une forme d'assurance sociale, mais aussi sous la forme de "plans épargne retraite", a fortiori aujourd'hui en France où on commence à s'interroger sur la manière de protéger socialement le citoyen âgé contre le "risque Alzheimer".

Par **Galbraith**, le 15/06/2012 à 09:23

Bonjour,

[citation] je pense que je devrais aller plus loin[/citation]

à mon avis Noëlle, vous devez bien vous documenter pour inciter votre inspiration. Il faut lire des ouvrages qui parlent de ce sujet que vous voulez soutenir. C'est difficile à réaliser mais c'est la seule façon pour bien maîtriser sa thèse. Supposant que vous avez encore suffisamment du temps pour effectuer cette opération ! C'est un sujet intéressant que vous abordez.

Cordialement[smile3]

Par **NOELLE**, le 15/06/2012 à 09:26

merci beaucoup

Par **Camille**, le 15/06/2012 à 10:23

Re,

[citation]C'est un sujet intéressant que vous abordez. [/citation]

Et a fortiori si on se lance, comme déjà dit, sur une étude comparée avec les systèmes existants dans d'autres pays "significatifs".

Cameroun et autres pays africains

Cameroun et France

France et autre pays de l'Union européenne (plus la Suisse, qui n'est pas européenne...)

Union européenne et États-Unis

etc.

Par **NOELLE**, le **15/06/2012** à **10:30**

en fait au départ mon intention était de démontrer que dans le système camerounais actuel l'assurance de personne (privé) est plus apte à protéger les individus que la protection publique. mon problème maintenant c'est comment articuler, par où commencer quelles sont les questions que je dois me poser ?